

Impact de l'élargissement de la couverture offerte aux enfants de parents au statut migratoire précaire

	Admissibilité selon la situation									
SITUATION DES PARENTS	PARENTS AVEC PERMIS D'ÉTUDES ¹ (Non admissibles)		PARENTS AVEC PERMIS DE TRAVAIL OUVERT ² (Non admissibles)		PARENTS AVEC PERMIS DE VISITEUR OU TOURISTE (Non admissibles)		PARENTS DEMANDEURS D'ASILE (Non admissibles)		PARENTS SANS STATUT LÉGAL AU CANADA ³ (Non admissibles)	
SITUATION DE L'ENFANT	Enfant né au Québec* (citoyen canadien)	Enfant né hors Canada avec tout type d'autorisation de séjour**	Enfant né au Québec* (citoyen canadien)	Enfant né hors Canada avec tout type d'autorisation de séjour**	Enfant né au Québec* (citoyen canadien)	Enfant né hors Canada avec tout type d'autorisation de séjour**	Enfant né au Québec* (citoyen canadien)	Enfant né hors Canada demandeur d'asile**	Enfant né au Québec* (citoyen canadien)	Enfant né hors Canada sans statut légal au Canada
ADMISSIBILITÉ ACTUELLE	NON	NON	NON	NON	NON	NON	OUI	NON	NON	NON
ADMISSIBILITÉ PROPOSÉE	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON ⁴	OUI	NON ⁵

* Pour être admissible, l'enfant doit être présent sur le territoire québécois 183 jours ou plus par année.

** Document délivré par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) autorisant à être au Canada pour une période temporaire et déterminée. Pour être admissible, l'autorisation de séjour de l'enfant doit être d'une durée de plus de 6 mois.

¹ Hors entente de sécurité sociale

² Permis non spécifique à un employeur (au Québec)

³ Statut d'immigration expiré, présence illégale aux yeux des autorités fédérales

⁴ Couvert par le Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI)

⁵ Pourrait faire l'objet du pouvoir discrétionnaire du ministre de la Santé et des Services sociaux

Portrait comparatif des pratiques dans les autres provinces et territoires (P/T)

	Admissibilité selon la situation									
SITUATION DES PARENTS	PARENTS AVEC PERMIS D'ÉTUDES (Admissibles sauf en Ontario)		PARENTS AVEC PERMIS DE TRAVAIL OUVERT (Admissibles)		PARENTS AVEC PERMIS DE VISITEUR OU TOURISTE (Non admissibles)		PARENTS DEMANDEUR D'ASILE (Non admissibles)		PARENTS SANS STATUT LÉGAL AU CANADA (Non admissibles)	
SITUATION DE L'ENFANT	Enfant né dans la P/T (citoyen canadien)	Enfant né hors Canada avec tout type d'autorisation de séjour	Enfant né dans la P/T (citoyen canadien)	Enfant né hors Canada avec tout type d'autorisation de séjour	Enfant né dans la P/T (citoyen canadien)	Enfant né hors Canada avec tout type d'autorisation de séjour	Enfant né dans la P/T (citoyen canadien)	Enfant né hors Canada demandeur d'asile	Enfant né dans la P/T (citoyen canadien)	Enfant né hors Canada sans statut légal au Canada
COLOMBIE-BRITANNIQUE	ND	OUI	ND	Oui*	ND	OUI*	ND	NON	ND	NON
ALBERTA	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	NON	OUI	NON	OUI	NON
SASKATCHEWAN	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	NON	OUI	NON	OUI	NON
MANITOBA	OUI	NON	OUI	OUI	NON	NON	OUI	NON	OUI	NON
ONTARIO	OUI	NON	OUI	OUI	NON	NON	OUI	NON	OUI	NON
NOUVEAU-BRUNSWICK	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	OUI*	OUI	NON	OUI	NON

	Admissibilité selon la situation									
SITUATION DES PARENTS	PARENTS AVEC PERMIS D'ÉTUDES (Admissibles sauf en Ontario)		PARENTS AVEC PERMIS DE TRAVAIL OUVERT (Admissibles)		PARENTS AVEC PERMIS DE VISITEUR OU TOURISTE (Non admissibles)		PARENTS DEMANDEUR D'ASILE (Non admissibles)		PARENTS SANS STATUT LÉGAL AU CANADA (Non admissibles)	
SITUATION DE L'ENFANT	Enfant né dans la P/T (citoyen canadien)	Enfant né hors Canada avec tout type d'autorisation de séjour	Enfant né dans la P/T (citoyen canadien)	Enfant né hors Canada avec tout type d'autorisation de séjour	Enfant né dans la P/T (citoyen canadien)	Enfant né hors Canada avec tout type d'autorisation de séjour	Enfant né dans la P/T (citoyen canadien)	Enfant né hors Canada demandeur d'asile	Enfant né dans la P/T (citoyen canadien)	Enfant né hors Canada sans statut légal au Canada
NOUVELLE-ÉCOSSE	OUI	OUI ⁶	OUI	OUI*	NON	OUI*	OUI	Analysé au cas par cas	NON	NON
TERRE-NEUVE LABRADOR	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	NON	Analysé au cas par cas	NON	NON	NON
Î-P-É	OUI	ND	OUI	ND	OUI	ND	ND	ND	NON	ND
YUKON/TNO	ND	OUI	ND	OUI	ND	NON	ND	NON	ND	NON
NUNAVUT	ND	OUI	ND	OUI	ND	NON	Analysé au cas par cas	NON	ND	NON

* Seulement si l'enfant a un permis d'études délivré par IRCC.

⁶ Seulement si l'enfant a un permis d'études délivré par IRCC. Admissible seulement à compter du 1^{er} jour du 13 mois suivant l'arrivée dans la province.